

DEPARTEMENT DE  
CORSE DU SUD

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

ARRONDISSEMENT  
DE SARTENE

Séance du 28 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre à 18 h 30

Date de la convocation : 18/10/2022  
Date d'affichage : 18/10/2022

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement  
au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur  
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10  
Pour : Contre : Abstention :  
Présents :  
Pouvoir :  
Absents :  
Secrétaire de séance :

**Objet : Demande complémentaire pour mise en place d'une Signalétique dans le cadre de la réalisation d'une Base d'Adresses Locales.**

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 24 septembre 2021, le Conseil avait délibéré favorablement pour la réalisation d'une base d'adresses locales sur la Commune. Les financements avaient été obtenus pour l'adressage (SARL PICHJULELLI) et pour la mise en place d'une partie de la signalétique pour le village de SOLLACARO et le Hameau de CALVESE (Entreprise ARTI TURCHINU).

La phase adressage est terminée mais il s'agit maintenant de procéder à la mise en place de la signalétique et notamment sur la partie « campagne » de la Commune.

Le Maire présente donc un devis de l'Entreprise RDC 20 sise à Saint-Andrea-Di-Cotone qui s'élève à 21 414.00 € TTC (17 845.00 € HT).

Pour cela, il présente le montage financier suivant :

- Montant TTC = 21 414.00 €
- Montant HT = 17 845.00 €
- Comité de Massif = 14 276.00 €  
(80% du HT)
- Commune = 7 138.00 €  
(y compris TVA)

Il demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Les Membres du Conseil, ouï l'exposé du Maire, approuvent la proposition à l'unanimité des Membres présents et le mandatent pour mener à bien cette opération.

Le Maire  
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur le Président,  
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le  
Et de sa publication le